Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260630-DL3006260153-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT-RÉGION DE MAYOTTE

ASSEMBLÉE DE MAYOTTE

Assemblée Plénière du mardi 30 juin 2026

Membres en exercice : 26
Présents : 17
Procuration(s) : 5
Absent(s) : 4
Nombres de votants : 22
Votes pour : 22
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Date de la convocation : mercredi 17 juin 2026

DELIBERATION N°DL_AP2026_0153

Relative à l'approbation du Programme Pluriannuel d'Investissements du Département-Région de Mayotte pour la période 2026-2028

L'an deux mille vingt-six, le trente juin, à 09h00, l'Assemblée de Mayotte s'est réunie en Assemblée Plénière, en application de l'article L. 3121-19 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Ben Issa OUSSENI, Président du Conseil départemental de Mayotte.
Cette séance s'est tenue à l'hémicycle Younoussa BAMANA.

Étaient présents :
Monsieur Ben Issa OUSSENI, Monsieur Soibahadine NDAKA, Madame Zouhourya MOUAYAD BEN, Madame Bibi CHANFI, Monsieur Daoud SAINDOU MALIDE, Monsieur Madi Moussa VELOU, Monsieur Soula SAID SOUFFOU, Madame Nadjima SAID, Monsieur Alain SARMENT, Madame Zamimou AHAMADI, Monsieur El Anrif HASSANI, Monsieur Elyassir MANROUFOU, Madame Laini ABDALLAH BOINA, Monsieur Abdoul KAMARDINE, Monsieur Saindou ATTOUMANI, Madame Soihirat EL HADAD, Madame Zaounaki SAINDOU

Étaient représentés :
Madame Mariam SAID KALAME donne pouvoir à Monsieur Soula SAID SOUFFOU, Madame Maymounati MOUSSA AHAMADI donne pouvoir à Monsieur Ben Issa OUSSENI, Madame Echati ISSA donne pouvoir à Monsieur Madi Moussa VELOU, Monsieur Nadjayedine SIDI donne pouvoir à Monsieur El Anrif HASSANI, Madame Hélène POLLOZEC donne pouvoir à Monsieur Alain SARMENT

Étaient absents :
Monsieur Ali OMAR, Madame Rosette VITTA, Madame Farianti MDALLAH, Monsieur Daniel ZAIDANI

Secrétaire de séance désignée :
Madame Bibi CHANFI

Le Président constate que le quorum est atteint,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3121-23 ;
Vu la délibération n° DL_AP2021_0197 du 1er juillet 2021 relative à l'élection de Monsieur Ben Issa OUSSENI en qualité de Président du Conseil départemental de Mayotte ;
Vu la délibération n°AP2026_0073 du 12 avril 2022, portant adoption du Projet Départemental de Mandat (PDM) 2021-2028 ;
Vu le Contrat d'Engagement 2026 entre l'État et le Département-Région de Mayotte, approuvé par délibération n° 2946 du 17 février 2026 ;
Vu l'analyse prospective financière réalisée par le cabinet Grant Thornton pour la période 2026-2029, dont le Scénario 3 constitue le cadre de référence retenu ;
Vu la délibération N° DL_AP2026_00064 relative au budget primitif 2026 du Département – Région de Mayotte ;

Considérant que le Projet Départemental de Mandat 2021-2028 fixe cinq axes prioritaires d'investissement structurants pour le développement et la résilience du territoire de Mayotte ;
Considérant que la Chambre régionale des comptes a recommandé l'élaboration d'un PPI sincère et soutenable, calibré sur la capacité d'autofinancement réelle, avec une capacité de désendettement maintenue en deçà du seuil de 7,4 ans ;

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260630-DL3006260153-DE

Considérant que le Programme Pluriannuel d'Investissements 2026-2028 porte sur 147 opérations pour 814,0 M€, dont 126 opérations retenues pour 778,9 M€ intégralement équilibrés source par source, et 21 opérations reportées pour 35,1 M€ dans l'attente de la sécurisation de leur financement ;

Considérant que la capacité de désendettement prévisionnelle du PPI retenu est de 4,4 ans en 2029, soit une marge de 3,0 ans par rapport au seuil fixé par la Chambre régionale des comptes ;

Considérant qu'il y a lieu d'approuver le présent PPI et d'autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à sa mise en œuvre ;

Considérant le rapport n°2026-03118 de Monsieur le Président de l'Assemblée de Mayotte ;

Considérant l'avis de la Commission des finances et des affaires européennes du 18 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés,

L'Assemblée de Mayotte,

DECIDE

Article 1er : d'approuver le Programme Pluriannuel d'Investissements 2026-2028 du Département-Région de Mayotte, tel que présenté dans le rapport annexé à la présente délibération, portant sur 126 opérations retenues pour un montant total de 778,9 M€ de crédits de paiement, intégralement équilibrés source par source, et 21 opérations reportées pour 35,1 M€ ;

Article 2 : de préciser que ce programme s'inscrit dans le cadre du Scénario 3 de l'analyse prospective diligentée par le Département-Région, prévoyant une capacité de désendettement maintenue à 4,4 ans en 2029, en deçà du seuil de 7,4 ans fixé par la Chambre régionale des comptes ;

Article 3 : d'autoriser le Président de l'Assemblée à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre du présent programme, notamment la sécurisation des dossiers de subventions européennes et la contractualisation avec les partenaires financiers ;

Article 4 : en application des dispositions de l'article R421-1et suivants du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Mamoudzou dans les deux mois qui suivent sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département-Région de Mayotte.

Pour extrait certifié conforme
Le Président de l'Assemblée de Mayotte

ASSEMBLÉE DE MAYOTTE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ben Issa OUSSENI